



# **Structure et organisation du Mouvement scout**

MVT 0001

Décembre 2015



## Objectifs du module

### Objectif général

Comprendre la structure du scoutisme et connaître ses modes d'organisation à chacun des niveaux.

### Objectifs particuliers

1. Connaître les politiques mondiales, nationales et locales d'organisation du scoutisme.
2. Développer une vue d'ensemble de la structure administrative du scoutisme avec ses interrelations.
3. Connaître les principales responsabilités et les principes d'organisation à chacun des niveaux.
4. Connaître les champs d'action, les indicateurs de performance et le fonctionnement structurel d'un groupe scout.

### Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la formation des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

Le contenu de ce module est la propriété de l'Association des scouts du Canada et ne peut être modifié de quelque manière que ce soit. La reproduction est autorisée à condition de mentionner la provenance et la propriété.

### Note

Pour alléger le texte et en faciliter la lecture, le genre masculin désignant des personnes inclut les genres féminin et masculin.

## Table des matières

Introduction	4
Responsabilités et principes d'organisation selon le niveau	6
Le district	10
Le groupe	13
Composition du groupe	19
Les postes administratifs	22
Les comités	25
Le scoutisme dans le monde	27
Pédagogie et évaluation formative	28
Sources et ressources	29
Annexe	30

***L'organisation du scoutisme peut varier d'une région à l'autre.***

***L'OMMS privilégie une organisation à six niveaux.***

### **Introduction**

Ce module vise à fournir les éléments de base nécessaires à la compréhension du fonctionnement du scoutisme dans une perspective globale et synthétique. La structure opérationnelle du scoutisme est à la fois complexe et dynamique; elle est fondée sur le besoin de rassembler et de maintenir des lignes directrices unificatrices, et sur certains impératifs démocratiques.

Au sein de l'Association des Scouts du Canada (ASC), l'organisation du scoutisme peut varier d'une région à une autre, d'un district à un autre. Ces différences tiennent à la fois à une certaine évolution historique et à des particularités locales. La structure est néanmoins en évolution continue, à tous les niveaux, dans le but d'offrir le meilleur scoutisme possible au plus grand nombre de jeunes (exigences de qualité et de quantité).

Rappelons que le Mouvement scout, dans sa définition même (article 1.1 de la Constitution mondiale<sup>1</sup>), est un mouvement à caractère non partisan. En ce sens, aucune organisation scoute nationale, aucune de ses composantes ne peut être rattachée à un parti ou à une organisation politique.

### **Principe général d'organisation du scoutisme**

Chaque organisation ou groupement scout a le droit et la responsabilité de gérer ses modes d'organisation de façon à exécuter sa mission en conformité avec la réglementation, les exigences et la philosophie de gestion des autres niveaux auxquels elle a adhéré. C'est ainsi que l'on observe des modèles d'organisation distincts pour chaque niveau de la structure.

L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) privilégie une ligne hiérarchique composée de six niveaux:

- l'unité
- le groupe
- le district
- la province
- le national
- le mondial

À l'Association des scouts du Canada, le palier provincial, représenté par les fédérations, n'existe plus depuis 2005.

Sur le tableau en page suivante il est possible de voir comment ces niveaux s'appliquent au scoutisme que nous vivons. Plus loin, nous allons explorer chacun de ces niveaux.

1. Voir MVT 0002, Principes fondamentaux du Scoutisme

Tableau 1. Organisation du scoutisme selon les niveaux

Niveau	Organisation	Mission
<b>Unité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bandes (Hirondelles)</li> <li>• Colonies (Castors)</li> <li>• Réseaux (Exploratrices)</li> <li>• Meutes (Louveteaux)</li> <li>• Clubs (Intrépides)</li> <li>• Troupes (Éclaireurs)</li> <li>• Troupes (Aventuriers)</li> <li>• Postes (Pionniers)</li> <li>• Clan (Routiers)</li> </ul>	Offrir le programme scout aux jeunes conformément aux applications de branche de développement global
<b>Groupe</b>	Groupes (~300 <sup>2</sup> )	Assurer la qualité, la permanence, la présence et la croissance du scoutisme sur un territoire géographique déterminé conformément aux orientations, politiques et règlements de leur district et des niveaux supérieurs.
<b>District</b>	Districts (11 <sup>3</sup> )	Organiser, développer, gérer et animer le scoutisme sur un territoire donné, et représenter les membres individuels de l'Association sur ce territoire à l'assemblée générale de l'ASC.
<b>National</b>	Association des Scouts du Canada (ASC)	Promouvoir et soutenir le développement intégral des jeunes Canadiens francophones afin qu'ils atteignent leur plein potentiel comme individus, comme membres de leurs communautés et comme citoyens qui jouent un rôle actif dans la société.
	Scouts Canada	Contribuer à l'éducation des jeunes, à travers un système de valeurs basé sur la Loi et la Promesse scout, afin d'aider à bâtir un monde meilleur, où les gens sont accomplis en tant qu'individus et jouent un rôle constructif dans la société <sup>4</sup> .
<b>Mondial</b>	Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS)	Promouvoir le mouvement scout partout dans le monde en favorisant l'unité et la compréhension de son but et de ses principes, en facilitant son expansion et en préservant le caractère qui lui est propre.

2. Recensement juillet 2015

 3. *Ibid*

 4. *Scouts Canada*, traduction libre

***L'OMMS est une organisation indépendante, non partisane et non gouvernementale***

***L'OMMS vise à faciliter le développement du scoutisme à l'échelle mondiale***

### **Responsabilités et principes d'organisation selon le niveau**

Vous trouverez en annexe une figure illustrant la liste des interactions entre les différents niveaux de l'organisation scout mondiale.

### **L'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT**

L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) est une organisation indépendante, non partisane et non gouvernementale. Elle assure la promotion, l'unité et la compréhension du but et des principes du scoutisme en préservant le caractère qui lui est propre. Elle facilite l'expansion et le développement du Mouvement à l'échelle mondiale

#### **Principales responsabilités**

Les responsabilités et modes de fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout sont définis dans la Constitution et le règlement additionnel de cette organisation. On peut résumer ces responsabilités de la façon suivante:

- promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde;
- déterminer les politiques d'ensemble et les normes du Mouvement et s'assurer de leur application;
- admettre les organisations scout nationales;
- conseiller et aider les organisations membres;
- sauvegarder les intérêts du Mouvement;
- encourager l'esprit de fraternité mondiale, la coopération et l'assistance mutuelle entre les organisations scout.

#### **Principes d'organisation**

Les modes de fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout sont établis de façon à fournir les services en relation avec sa mission première. Ils tiennent compte de contraintes multiples liées à la diversité de ses membres et de leur culture, ainsi qu'à l'étendue du territoire couvert.

L'Organisation mondiale du Mouvement scout est constituée des trois composantes suivantes:

- la Conférence mondiale du scoutisme et le Forum des jeunes du scoutisme mondial;
- le Comité mondial du scoutisme;
- le Bureau mondial du scoutisme.

Par ailleurs, des organisations scout régionales regroupent les organisations nationales<sup>5</sup> à l'intérieur de zones géographiques définies par le Comité mondial.

Les responsabilités et la constitution de chacune de ces composantes sont définies dans la Constitution et le règlement additionnel de l'OMMS.

### **La Conférence mondiale**

La Conférence Mondiale du Scoutisme est l'organe suprême, « l'assemblée générale » du Scoutisme. Elle est composée de tous les membres de l'Organisation Mondiale : les Organisations scoutées nationales. Sa fonction est d'examiner la politique et les normes du Mouvement scout à travers le monde, de formuler la politique générale de l'Organisation Mondiale, et prendre les mesures propres à réaliser le but du Mouvement.

La Conférence se tient tous les trois ans. En lien avec la Conférence se tient un Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial. En préparant des interventions et en faisant des recommandations pour la Conférence Mondiale du Scoutisme et pour le Comité Mondial du Scoutisme, les participants acquièrent les compétences nécessaires pour prendre part aux processus de prise de décision. Le Forum des Jeunes est ouvert aux membres âgés de 18 à 26 ans.<sup>5</sup>

### **Le Comité mondial**

Le Comité mondial est l'organe exécutif de l'OMMS qui agit au nom de la Conférence mondiale entre deux assemblées. Il promeut le Mouvement, met à exécution les décisions de la Conférence, la représente au plan international et national, et aide les organisations membres. Il recommande les admissions et nomme le Secrétaire général de l'Organisation mondiale. Il est composé de membres élus par la Conférence mondiale et d'autres membres qu'il nomme, dont le Secrétaire général, le trésorier et des membres honoraires.

### **Le Bureau mondial**

Le Bureau mondial du scoutisme fait office de secrétariat de l'OMMS et assiste la Conférence mondiale, le Comité mondial et les organes subsidiaires dans l'exercice de leurs fonctions. Le Secrétaire général dirige ce Bureau et assure les relations nécessaires pour promouvoir et sauvegarder les intérêts du Mouvement. Il est constitué de son siège international (à Kuala Lumpur en Malaisie) et des bureaux régionaux.

### **Les régions**

Les régions ont pour but d'assurer le développement du Mouvement scout sur leur territoire et assurent la bonne exécution des décisions et directives énoncées par l'OMMS ayant trait à la région. Elles conseillent les organisations membres. Elles sont constituées de comités régionaux et de bureaux régionaux.

Il y a six régions: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe, interaméricaine.

Le Canada se trouve dans la région interaméricaine du scoutisme, qui comprend:

- la Conférence interaméricaine du scoutisme,
- le Comité interaméricain du scoutisme,
- le Bureau interaméricain du scoutisme.

***Le Canada se trouve  
dans la région  
interaméricaine  
du scoutisme***

***L'Association des  
scouts du Canada  
représente l'en-  
semble des scouts  
francophones au  
Canada***

5. Il n'y a qu'une seule délégation canadienne à la Conférence mondiale, composée de représentants de l'ASC et de Scouts Canada.

***La structure de l'ASC a pour but de faciliter l'animation et la gestion avec les membres***

Cet ensemble constitue l'Organisation interaméricaine du scoutisme, dont la constitution a été adoptée à la 19e Conférence interaméricaine qui a eu lieu à Cartagena en Colombie en septembre 1995. Une délégation canadienne (conjointe avec Scouts Canada) participe aux réunions de la Conférence interaméricaine, qui ont lieu tous les trois ans. Le Bureau interaméricain est localisé à Ciudad de Panama au Panama.

**L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**

L'Association des Scouts du Canada (ASC) agit en vertu de sa Charte fédérale d'incorporation, adoptée par le Parlement fédéral en 1969, et de l'accord Ensemble/Together avec Scouts Canada. Elle est responsable au Canada du développement et de la gestion des services aux scouts francophones. L'organisation doit tenir compte qu'une partie de ses membres constitue une minorité linguistique dans son milieu, qui a des besoins, des particularités et des contraintes propres à sa culture et à sa langue.

**Principales responsabilités**

À titre d'organisation nationale reconnue, l'Association des Scouts du Canada doit répondre de la qualité des responsables du scoutisme, du Programme des jeunes, de la formation et des services à ses membres.

Elle est ainsi responsable devant l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Elle assume directement certaines responsabilités et en délègue d'autres aux districts.

Voici les responsabilités qu'elle assume directement:

- la conception des applications pédagogiques de branche du Programme des jeunes;
- la conception du programme national de formation;
- la formation des formateurs;
- les relations avec Scouts Canada;
- la représentation internationale;
- la représentation auprès des organismes nationaux canadiens, publics ou privés;
- la détermination de l'uniforme officiel de ses membres, y compris les insignes autorisés;
- la gestion d'un programme de décorations nationales;
- l'organisation de rassemblements nationaux.

**Principes d'organisation**

Le mode d'organisation de l'Association des Scouts du Canada repose sur deux contraintes principales :

- la nature des services qu'elle fournit directement;
- l'étendue du territoire national.



L'étendue du territoire qu'elle dessert fait en sorte que certains services ne peuvent être assurés autrement que par responsabilité déléguée aux districts. La structure a ainsi pour but principal de faciliter l'animation et la gestion des membres de l'Association.

Les organes décisionnels de l'Association des Scouts du Canada sont les suivants:

- l'assemblée générale;
- le Conseil national;
- le comité exécutif;
- le commissariat national.

Les responsabilités et la constitution de chacune des composantes sont clairement définies dans les règlements généraux de l'Association.

### **L'assemblée générale**

L'assemblée générale est l'autorité souveraine de l'Association. Elle exerce tous les pouvoirs en relation avec les responsabilités décrites ci-dessus. Elle se réunit une fois l'an, mais peut être convoquée de façon spéciale si les besoins ou la situation l'exigent. Elle regroupe les présidents et commissaires de districts, les membres du Conseil national et un membre de Scouts Canada. Tout membre de l'association peut aussi assister à l'assemblée annuelle à titre d'observateur, sans droit de vote.

### **Le Conseil national**

Le Conseil national exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale entre ses réunions. Il est composé de douze personnes, soit du président, de neuf administrateurs (dont un jeunesse) et d'un délégué de Scouts Canada. Le douzième siège est comblé par le directeur général de l'ASC et commissaire national, sans droit de vote.

### **Le comité exécutif**

Le comité exécutif assure la gestion courante et s'occupe des mandats que lui confie expressément le Conseil national. Il est composé du président, du vice-président, du trésorier, du secrétaire, et du directeur général de l'ASC et commissaire national, sans droit de vote.

### **Le commissariat national**

Le commissariat national conçoit et met en œuvre les programmes d'animation de l'Association. Il est composé d'employés permanents – des commissaires – prenant en charge le Programme des jeunes, la méthode scout, les ressources adultes, les communications et le marketing, le développement ainsi que l'administration et le service à la clientèle. Le commissaire national et directeur général de l'ASC y travaille aussi.

### **Le centre national**

Le Centre national constitue à la fois le siège social et le secrétariat de l'Association. Il est sous l'autorité du directeur général qui exerce les responsabilités que le comité exécutif lui confie.

***Le district est un niveau de service et de prise de décisions***

***Les groupes peuvent déléguer au district la responsabilité d'assumer certaines responsabilités en commun***

6. La mise sur pied d'un comptoir scout dans un district exige l'autorisation officielle de l'Association des Scouts du Canada. En fait, l'ASC délivre cette autorisation à un «concessionnaire-détaillant» à certaines conditions bien précises et après entente avec le distributeur national des produits scouts officiels.

### **Le district**

Le district est un niveau de service et de leadership qui regroupe les groupes locaux sur un territoire donné. Le district est généralement constitué d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration, d'un commissariat et de comités de soutien. Il faut distinguer les services essentiels que le district doit fournir et les services facultatifs que les groupes se sont donnés.

### **Principales responsabilités**

Le district doit rendre compte de ses actes. Il a une obligation de résultat par rapport aux responsabilités suivantes:

- assumer le leadership du scoutisme francophone sur son territoire;
- former et aider les adultes des groupes et des unités, notamment en matière de Programme des jeunes, de gestion et de techniques spécialisées, et selon les orientations, politiques et règlements établis;
- accompagner et informer les groupes en fonction de leurs besoins;
- organiser un programme de formation continue et de ressourcement selon les besoins des adultes;
- assurer l'expansion et l'animation du Mouvement sur son territoire en fonction des besoins;
- veiller à la qualité, à la stabilité et à la conformité de la gestion et de l'animation dans les groupes en fonction des orientations, politiques et règlements établis;
- représenter le scoutisme sur son territoire;
- recenser les membres et percevoir les cotisations à destination des niveaux supérieurs.

Par ailleurs, les groupes peuvent déléguer au district la responsabilité d'assumer certains services en commun. Parmi les services les plus fréquents, signalons:

- un comptoir d'approvisionnement en matériel scout<sup>6</sup>
- une base de plein air.

### **Principes d'organisation**

Le mode de fonctionnement des districts varie selon les deux contraintes suivantes:

- la taille du district;
- les caractéristiques du territoire.

Chaque district compte au moins les mécanismes suivants:

- une assemblée générale et un conseil d'administration;
- un commissariat;
- des comités de soutien.

Un district de grande taille organisera son commissariat de façon à fournir des services par secteur. Un autre organisera plutôt son commissariat selon les principales fonctions telles que la formation, l'animation et le développement. L'approche peut être mixte, l'organisation incluant des responsables de territoire et des responsables fonctionnels. Dans tous les cas, le commissaire du district est le chef scout du district.

Des districts peuvent se regrouper sur une base régionale pour partager certains services, en vue de mieux répondre aux besoins ou aux exigences de leur environnement et de leurs membres.

### **Le groupe**

À l'intérieur de chaque communauté, le groupe est l'endroit où se vit le scoutisme. Par le fait même, il est souvent considéré comme l'unité de base, et rassemble jeunes, parents, animateurs et gestionnaires. Sa structure sera abordée plus en détail dans le prochain chapitre.

### **L'unité**

L'unité est le lieu de rassemblement pour vivre le scoutisme et son idéal par des activités et des projets. Le fonctionnement d'une unité ressemble à celui du groupe, selon des modalités adaptées au groupe d'âge des jeunes. Ainsi, chaque unité a des mécanismes particuliers, qui fonctionnent selon les règles que les jeunes se sont données en groupe et l'encadrement pédagogique établi par l'ASC.

### **Principes d'organisation**

Le degré d'encadrement et de soutien varie selon les groupes d'âge et l'expérience des jeunes de chaque unité. Chaque branche doit donc faire l'objet d'une application pédagogique du Programme des jeunes adaptée à son groupe d'âge. L'unité scoutée peut être considérée comme un tout construit autour de ses équipes et axé sur la réalisation de projets adaptés au groupe d'âge. Ce mode d'organisation comporte les caractéristiques suivantes :

- chaque équipe est une cellule de l'unité, semi-autonome et dépendante des autres équipes;
- chaque cellule aborde un aspect du projet;
- un conseil d'unité permet de rassembler les jeunes, de faire des choix et de faire le point;
- l'équipe d'animation encadre et soutient les cellules selon le programme établi pour la branche;
- des mécanismes de gestion participative sont établis pour favoriser le développement des jeunes, notamment par les moyens suivants: le partage des points de vue, le dialogue, l'écoute, la communication, la confiance en l'autre et le travail d'équipe, l'ouverture aux changements, le respect des besoins individuels, la responsabilisation individuelle et collective, la recherche d'une acceptation mutuelle.

***Le degré d'encadrement et de soutien varie selon les groupes d'âge et l'expérience des jeunes de chaque unité.***

***Chaque unité a des mécanismes particuliers, qui fonctionnent selon les règles que les jeunes se sont données en groupe et l'encadrement pédagogique établi par l'ASC.***

### **L'équipe d'animation**

Nommée par le district (directement ou par délégation) sur recommandation du conseil de groupe et du responsable du groupe, la personne qui occupe un poste d'animation dans une unité contribue à l'application du Programme des jeunes auprès d'un groupe d'âge déterminé. L'équipe d'animation a des responsabilités à la fois envers les jeunes et des responsabilités administratives :

#### ***Responsabilités administratives***

- exécuter les tâches convenues;
- collaborer à la poursuite des objectifs de son unité et du groupe;
- participer à la planification, à l'organisation, à la réalisation et à l'évaluation de chaque activité de l'unité;
- collaborer aux activités du groupe;
- maintenir des relations constructives avec les parents des jeunes;
- participer à la gestion financière et matérielle de son unité;
- participer au comité d'animation;
- développer ses compétences;
  - assurer les liaisons requises entre l'unité et le groupe;
  - participer au développement et au maintien d'un climat favorisant l'apprentissage, la coopération et le respect.

#### ***Responsabilités auprès des jeunes***

- intervenir auprès des jeunes en conformité avec le Programme des jeunes et selon l'application de branche qui convient à l'unité;
- faire vivre le scoutisme aux jeunes selon les principes fondamentaux du Mouvement;
- assurer la sécurité des jeunes et la conformité des activités aux lois, normes et règlements, tant publics que scouts;
- assurer la progression de chaque jeune et de l'unité;
- faire participer chaque jeune;
- encadrer la planification, l'organisation et la réalisation des projets et des activités;
- soutenir les jeunes dans leurs initiatives;
- rappeler l'idéal scout.

#### ***Le chef d'unité***

Nommée par le district (directement ou par délégation) sur recommandation du conseil de groupe et du responsable de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la qualité du scoutisme au sein de son unité. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- agir comme chef d’une unité scoute;
- superviser directement l’application du Programme des jeunes dans cette unité;
- encadrer, en tant que responsable d’adultes, les autres animateurs de son unité, selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- assurer la liaison entre son unité et les autres composantes du groupe et les autres instances du Mouvement;
- recueillir et transmettre à son unité les informations provenant des autres instances du Mouvement ou du milieu;
- agir comme porte-parole de son unité en matière d’application du Programme des jeunes;
- superviser la réalisation des projets de son unité;
- recommander au responsable du groupe la nomination ou la destitution des animateurs de son unité;
- veiller au recrutement, à l’accueil et à l’intégration des jeunes dans son unité;
- veiller à une répartition judicieuse des tâches dans son équipe d’animation;
- proposer au trésorier, par l’intermédiaire du représentant de l’unité au conseil, le budget de l’unité;
- veiller à l’application dans son unité des politiques, normes et règlements du scoutisme ainsi que du code d’éthique de l’Association.

Le chef d’unité a un pouvoir fonctionnel dans son unité en matière d’application du Programme des jeunes et de la qualité du scoutisme vécu. Ses actes demeurent toutefois sous la supervision du chef de groupe et doivent faire l’objet de rapports au conseil de groupe. Il ne peut pas engager la responsabilité et les ressources du groupe dans des actions ou des projets sans le consentement du conseil de groupe.

### **Le groupe**

Le groupe est une communauté locale regroupant des personnes qui ont pour but de faire vivre le scoutisme aux jeunes. Le groupe est généralement constitué d’une assemblée générale, d’un conseil de groupe, d’un comité d’animation, de comités de soutien et des unités<sup>7</sup>.

### **Rôles et responsabilités du groupe**

Le groupe scout est un niveau d’organisation essentiel pour offrir le programme scout aux jeunes. Précédemment, l’équipe a été considérée comme la cellule de base au sein de l’unité. Au niveau du groupe, il est pourtant possible de considérer que l’unité fait figure de cellule de base, puisque c’est à ce niveau qu’évoluent les jeunes dans le scoutisme. Le groupe peut aussi être considéré comme un niveau de base, puisqu’il s’enracine dans une

***Le groupe est une communauté locale regroupant des personnes qui ont pour but de faire vivre le scoutisme aux jeunes et qui doit assurer la qualité, la présence, la permanence et la croissance du scoutisme sur un territoire.***

7. Les mécanismes ou organes cités peuvent porter d’autres noms; ils ne sont pas nécessairement tous présents dans la structure d’un groupe. Voir le module GES 0013 *Gestion d’un groupe et d’un district scout.*

***Dans chaque champ d'action, le groupe doit se fixer des objectifs et définir des indicateurs de sa performance.***

communauté locale et assure aux jeunes de cette communauté la possibilité de vivre le scoutisme quel que soit leur âge<sup>8</sup>.

Le groupe scout permet à l'ensemble des adultes d'un milieu de prendre localement la responsabilité du fonctionnement du scoutisme et de se donner des services communs pour répondre vraiment aux besoins des unités et des jeunes. C'est par l'intermédiaire du groupe que l'Association des Scouts du Canada assure la qualité et la stabilité des services offerts aux jeunes.

Par ailleurs, les mécanismes de fonctionnement du groupe fournissent aux parents une occasion privilégiée de participer à l'éducation de leurs enfants. Cette participation est essentielle pour maintenir et accroître la satisfaction du public à l'endroit du scoutisme.

### **Champs d'action du groupe**

On peut regrouper les activités du groupe en quatre champs :

- la qualité du scoutisme vécu;
- la présence du scoutisme dans le milieu;
- la permanence du scoutisme dans le milieu;
- la croissance du scoutisme dans le milieu.

À chacun de ces champs correspond un éventail de responsabilités. Dans chacun d'eux, le groupe doit se fixer des objectifs et définir des indicateurs de sa performance. Il doit faire le point périodiquement en consultant ces indicateurs et en évaluant le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs. Les indicateurs doivent permettre d'évaluer la progression du groupe en faisant notamment ressortir les lacunes ou les points faibles.

### **La qualité du scoutisme**

- Transmettre l'idéal et l'esprit du scoutisme;
- Favoriser la formation continue de ses membres adultes;
- Soutenir les unités à l'aide de ressources techniques, financières et matérielles;
- Appliquer les politiques de gestion et d'animation du district;
- Assurer l'application du Programme des jeunes dans les diverses branches.

### **La présence du scoutisme**

- Accueillir les jeunes;
- Structurer et favoriser les communications entre les parents et les équipes d'animation;
- Promouvoir le Mouvement dans la communauté locale;
- Représenter ses membres au district.

8. Dans les limites autorisées par l'Association des Scouts du Canada, soit de 7 à 25 ans.

### **La croissance du scoutisme**

- Fonder de nouvelles unités selon les besoins de façon à compter au moins une unité dans chaque groupe d'âge;
- Accroître le nombre de jeunes pour optimiser le fonctionnement de chaque unité selon les modalités fixées;
- Appuyer les nouveaux groupes dans la communauté environnante.

### **La permanence du scoutisme**

- Se doter de mécanismes de gestion et de participation qui favorisent la stabilité du groupe.

### **Indicateurs de performance**

#### ***Qualité du scoutisme***

Il est possible d'évaluer concrètement la qualité du scoutisme dans trois domaines, soit le Programme des jeunes, la vie adulte dans le scoutisme et l'intérêt des jeunes.

#### **Le Programme des jeunes**

Pour évaluer le Programme des jeunes, on doit s'interroger sur les objectifs éducatifs des activités et sur l'emploi de la méthode scout. Dans chacun des groupes d'âge, les activités doivent viser les objectifs éducatifs PICAS-SO :

- développement physique;
- développement intellectuel;
- développement du caractère;
- développement affectif;
- développement social;
- développement du caractère.

On pourrait avoir les indicateurs suivants pour mesurer la performance du groupe par rapport à ces objectifs :

- diversité des activités;
- diversité des lieux d'activités;
- progression des jeunes dans chacun des six champs de développement personnel;
- progression d'un groupe d'âge à l'autre (montée);
- polyvalence des animateurs;
- attribution de badges dans divers champs de compétences.

Quant à la méthode scout, rappelons-en les sept éléments essentiels<sup>9</sup>:

- Loi et Promesse;

***La qualité du scoutisme vécu s'évalue à la qualité du programme des jeunes, à l'efficacité de la gestion des ressources adultes et à l'intérêt des jeunes pour les activités.***

9. On peut approfondir chacun de ces éléments en consultant le module MVT 0003.

- système d'équipes;
- éducation par l'action;
- relation éducative;
- progression personnelle;
- cadre symbolique;
- nature.

Et voici quelques exemples d'indicateurs de la performance:

- organisation de cérémonies de Promesse;
- utilisation de la Loi scout (ou de ses adaptations selon la branche) dans les évaluations;
- subdivision de chaque unité en équipes;
- équilibre des activités en équipe et en unité;
- proportion du temps consacré à l'action véritable;
- perception par les animateurs de leur rôle dans la relation adulte-jeune;
- application du système de progression dans chaque unité;
- attribution des badges de progression;
- utilisation du cadre symbolique (chez les 7-8 ans et les 9-11 ans, recours à l'histoire thématique);
- organisation de camps et de sorties en plein air;
- activités de découverte et de protection de l'environnement;
- application de la pédagogie du projet (VC(i)PRÉF).

### **Adultes dans le scoutisme**

On évalue par ailleurs la qualité du scoutisme à la qualité de l'encadrement de tous les adultes du groupe, qu'ils interviennent ou non directement auprès des jeunes. Cet encadrement repose sur le cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme, lequel comprend diverses étapes : recrutement sélectif, adhésion, nomination et entente, formation, soutien, évaluation, décision pour l'avenir, etc<sup>10</sup>.

Voici quelques indicateurs pouvant servir à mesurer la performance du groupe en cette matière :

- description détaillée de chaque poste;
- critères de sélection pour le recrutement;
- procédure d'accueil des nouveaux adultes;
- entente type entre le groupe et chacun des adultes;
- ententes signées entre le groupe et chacun des adultes;
- procédure de nomination officielle pour chaque poste;
- évaluation des besoins en formation de chaque adulte;

10. Voir le module MVT 0005 Adultes dans le scoutisme.



- niveau de formation de chaque adulte;
- formes diverses de soutien;
- évaluation de chaque adulte (au moins une fois par année);
- reconnaissance périodique (fêtes, certificats de reconnaissance, boutons de service, candidatures à des décorations scout de niveau supérieur, etc.)

### **Intérêt des jeunes**

Dernier critère, et non le moindre, pour évaluer la qualité du scoutisme : l'intérêt des jeunes. On dit que les jeunes expriment le plus souvent une opinion négative en votant avec leurs pieds. Autrement dit, si ça ne leur plaît pas, ils s'en vont. Rappelons ici que tous les jeunes adhèrent au scoutisme volontairement ; aucune contrainte ne doit s'exercer sur eux pour qu'ils y restent s'ils ne le désirent pas.

Voici quelques indicateurs de performance :

- roulement de l'effectif,
- stabilité des unités sur le plan numérique,
- absences lors des activités,
- proportion des jeunes qui montent au groupe d'âge suivant,
- participation effective des jeunes aux diverses étapes du VC(i)PRÉF,
- plaintes ou critiques exprimées.

### **Présence du scoutisme**

Le groupe doit assurer la présence du scoutisme dans son milieu. Il favorise et structure les échanges entre les parents des jeunes et les adultes animateurs afin de mieux faire vivre un scoutisme adapté au milieu. Il intervient aussi dans la communauté locale par des activités de service et de promotion du Mouvement. Il participe par ailleurs à la vie associative du mouvement en participant aux activités organisées à d'autres niveaux (district, national, international) et en faisant écho à cette participation dans son milieu.

Quelques indicateurs de performance :

- nombre d'activités de promotion du Mouvement auprès des jeunes dans le milieu;
- nombre de jeunes et d'adultes recrutés par des activités de promotion;
- stratégie de relations publiques;
- nombre d'articles dans les bulletins ou journaux locaux;
- nombre d'activités de service communautaires et impact dans la communauté;
- partenariats avec des groupes communautaires;

***Les jeunes votent avec leurs pieds: si ça ne leur plaît pas, ils s'en vont...***

***Le groupe intervient dans la communauté locale par des activités de service et de promotion.***

***Le groupe doit assurer la croissance du Mouvement en fondant de nouvelles unités pour accueillir davantage de jeunes.***

***Le groupe doit assurer la permanence du scoutisme grâce à une structure stable qui s'enracine de plus en plus dans le milieu.***

- nombre de réunions de parents et proportion des parents qui y participent;
- représentation ou présence du groupe aux rassemblements de la communauté (cérémonies religieuses, fêtes populaires...);
- participation du groupe au fonctionnement associatif du Mouvement, particulièrement au niveau du district (assemblées générales, rencontres d'informations...);
- participation des jeunes du groupe à des activités scoutées à d'autres niveaux (rallyes, camporees, jamborees, ronds-points, moots...);
- succès des campagnes de financement.

#### ***Croissance du scoutisme***

Le groupe doit assurer la croissance du Mouvement en fondant de nouvelles unités pour accueillir davantage de jeunes. Idéalement, il compte au moins une unité complète dans chaque groupe d'âge. Il peut également apporter son appui à la création de nouveaux groupes dans les communautés environnantes. L'exemple même de la vie scoutée vécue par les jeunes est le message le plus persuasif pour soutenir cette croissance.

Quelques indicateurs de performance :

- stratégie de croissance (jeunes et adultes);
- nombre de jeunes au début de l'année par rapport au début de l'année précédente;
- nombre d'unités au début de l'année par rapport à l'année précédente;
- nombre de jeunes par unité par rapport au nombre de jeunes optimal recommandé;
- équilibre des âges au sein des unités;
- possibilités réelles de montée;
- taux de pénétration du scoutisme dans le milieu;
- nombre d'animateurs par rapport au nombre de jeunes;
- nombre de gestionnaires par rapport au nombre d'adultes;
- ouverture du groupe aux jeunes de toutes conditions et de provenances diverses;
- moyens matériels (locaux, équipement) pour accueillir plus de jeunes.

#### ***Permanence du scoutisme***

Le groupe doit assurer la permanence du scoutisme grâce à une structure stable qui s'enracine de plus en plus dans le milieu.

Quelques indicateurs de performance :

- durée moyenne de service des adultes par fonction;
- durée moyenne de vie des unités;
- fréquence des réunions d'unité;

- fréquence des réunions d'adultes (animation, gestion);
- identification du groupe (emblème, drapeau, chant, devise, etc.);
- traditions du groupe;
- état des dossiers et des archives;
- liste de tous les membres du groupe, passés et actuels.

### **Composition du groupe**

#### **Le chef de groupe**

- Nommée par le district sur recommandation du conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la qualité du scoutisme au sein du groupe et de la direction du comité d'animation. Elle est membre du conseil de groupe et, s'il y a lieu, du comité exécutif. Ses principales responsabilités sont les suivantes :
- agir comme chef du scoutisme dans son milieu;
- superviser l'application du Programme des jeunes dans les unités;
- encadrer, en tant que responsable d'adultes, les responsables d'unité, selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- superviser, coordonner et motiver les équipes d'animation, par le biais notamment du comité d'animation;
- assurer la liaison entre le conseil de groupe et les équipes d'animation, ainsi qu'entre le groupe et les autres instances du Mouvement;
- recueillir et transmettre au groupe les informations provenant des autres instances du Mouvement ou du milieu;
- agir comme porte-parole du groupe en matière de scoutisme;
- proposer des projets d'amélioration ou de changements dans le groupe en matière de scoutisme et en superviser la réalisation;
- recommander au conseil et au district la nomination ou la destitution des responsables d'unité et des autres animateurs;
- participer à toute négociation importante du groupe avec le milieu.

Le chef du groupe a un pouvoir fonctionnel sur toutes les composantes du groupe en matière d'application du Programme des jeunes et de la qualité du scoutisme vécu. L'ensemble de ses actes en matière de scoutisme doit cependant faire l'objet de rapports réguliers au conseil de groupe. Il ne peut pas engager la responsabilité et les ressources du groupe dans des actions ou des projets sans le consentement du conseil de groupe.

#### **L'assemblée générale**

##### ***Composition***

Les membres du conseil de groupe, l'équipe d'animation, les parents des jeunes, les Routiers, les adultes sympathisants agréés par le groupe ou d'autres membres autorisés par les règlements généraux du groupe.

##### ***Principaux rôles***

L'assemblée générale détient habituellement toute l'autorité pour prendre les mesures nécessaires au maintien et à l'amélioration de la vie du groupe. Ses rôles sont principalement de :

- recevoir et approuver les rapports du conseil de groupe;
- élire les membres du conseil de groupe selon les dispositions et procédures prévues aux règlements généraux du groupe;
- recevoir le rapport financier annuel et approuver les prévisions budgétaires;
- déterminer la cotisation annuelle du groupe;
- déterminer les grandes orientations du groupe et fixer les priorités;
- discuter de toute affaire jugée opportune pour la bonne marche du groupe et prendre les décisions qui s'imposent.

### **Le conseil de groupe**

#### ***Composition***

Les membres du conseil de groupe sont élus ou nommés par l'assemblée générale. Ces personnes sont habituellement les suivantes :

- un parent représentant chaque unité;
- un membre de l'équipe d'animation de chaque unité;
- le responsable du groupe.

On suggère que le clan Routier soit représenté par deux jeunes plutôt que par l'accompagnateur et un parent. Cependant, tous les membres du conseil de groupe, incluant les Routiers, doivent avoir au moins 18 ans.

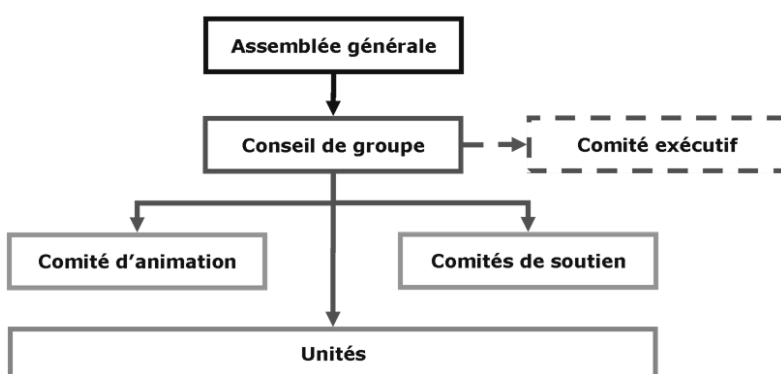
#### ***Principaux rôles***

Le conseil de groupe est l'instance qui détient l'autorité entre les assemblées générales; il peut donc prendre les mesures nécessaires au maintien et à l'amélioration de la vie du groupe. Ses rôles sont principalement de :

- déterminer les politiques de gestion et d'animation du groupe en conformité avec celles des autres instances du Mouvement;
- assurer les relations avec le milieu et les autres instances du Mouvement;
- planifier les orientations du groupe à long terme;
- s'assurer de la qualité et de la réalisation des plans d'action à court terme des unités en conformité avec le Programme des jeunes;
- s'assurer que tous les membres observent les lois et règlements lors des activités;
- assurer l'encadrement des adultes selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- gérer et développer les ressources humaines, matérielles et financières ;
- coordonner les relations entre les adultes et entre les composantes du groupe;

- évaluer les résultats des unités et des comités notamment par rapport à la satisfaction des parents et des jeunes et en fonction des plans d'action;
- nommer ou destituer les responsables administratifs du groupe (président, secrétaire, trésorier) à l'exception de la personne titulaire du poste de chef de groupe;
- recommander au district la nomination ou la destitution du responsable du groupe, des responsables d'unité ainsi que des autres animateurs;
- nommer ou destituer les responsables de comité et les membres des comités.

Figure 1—Le groupe



Lorsque le groupe est incorporé, c'est ordinairement le conseil de groupe qui fait office de conseil d'administration et qui doit s'acquitter des obligations que lui impose la loi. Un membre du conseil n'a individuellement aucun pouvoir de lier le groupe, à moins qu'il ne soit un responsable administratif ou une personne dûment autorisée à cette fin par le conseil.

Que le groupe soit incorporé ou non, les décisions doivent être collectives et prises par voie de résolutions, adoptées lors de réunions dûment convoquées et tenues, ou encore signées par tous les membres du conseil.

On notera ici qu'il y a dans chaque groupe des personnes qui assument une fonction de direction du Mouvement : ce sont le chef du groupe et les responsables d'unité. Ces adultes dans le scoutisme, qui sont aussi des responsables d'adultes, assument les responsabilités que leur confie le Mouvement et doivent répondre de leurs actes devant les instances des niveaux supérieurs. Les décisions du conseil ne peuvent avoir pour effet d'entraver le plein exercice de ces responsabilités. Le chef du groupe et les chefs d'unité doivent cependant faire rapport au conseil de groupe de leurs actions en conformité avec les politiques et règlements de l'Association des Scouts du Canada.

### **Principales responsabilités**

Les membres du conseil sont habituellement nommés par l'assemblée générale et sont investis des devoirs et des responsabilités d'administrateur d'or-

***Les décisions du conseil de groupe doivent être collectives et prises par voie de résolutions.***

***Les décisions du conseil ne peuvent avoir pour effet d'entraver le plein exercice des responsabilités des personnes qui assument des fonctions de direction.***

***Il est nécessaire que les mécanismes de prise de décision soient démocratiques.***

ganisme sans but lucratif. Ils assument les devoirs et les responsabilités suivants:

- devoirs d’habileté, de compétence et de diligence;
- devoirs d’honnêteté, de loyauté et de bonne foi;
- responsabilité statutaire civile;
- responsabilité statutaire pénale;
- responsabilité de droit.

On attend de tout membre de conseil de groupe qu’il:

- assiste et participe activement aux réunions;
- représente le point de vue général des membres et leurs intérêts;
- se renseigne sur les questions à l’ordre du jour;
- connaisse et comprenne les rôles et responsabilités du conseil ainsi que les politiques du groupe;
- participe aux opérations de financement du groupe;
- connaisse les responsabilités juridiques et financières du groupe;
- endosse publiquement les décisions du conseil;
- adopte une attitude positive concernant le groupe à l’extérieur du conseil;
- assume les responsabilités qu’il a acceptées;
- maintienne la confidentialité des affaires du groupe et des membres;
- participe à la gestion des ressources humaines, matérielles ou financières.

### ***Les postes administratifs***

#### **Le président**

Nommée par le conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la gestion de l’ensemble des activités du conseil de groupe. Ses principales responsabilités sont les suivantes:

- convoquer et présider les réunions du conseil de groupe et de l’assemblée générale;
- élaborer des ordres du jour pertinents et productifs pour ces réunions;
- appliquer un processus de prise de décision et de procédure d’assemblée conforme aux usages démocratiques;
- favoriser l’obtention de consensus;
- recueillir les opinions des membres sur tous les sujets importants;
- assurer la liaison entre le conseil et les responsables de la direction du Mouvement dans le groupe;
- superviser les actions par rapport aux objectifs du groupe;
- partager judicieusement les responsabilités;

- maintenir un climat favorable à la progression et à la stabilité du scoutisme dans le milieu;
- développer des relations extérieures favorables à la vie du groupe et à l'amélioration de la collaboration dans le milieu ainsi qu'avec les autres groupes scouts et le district;
- agir comme porte-parole du groupe dans le milieu et auprès des autres instances du Mouvement;
- superviser toute négociation importante du groupe avec son milieu;
- présider, s'il y a lieu, le comité exécutif;
- recueillir et transmettre au conseil, en concertation avec le responsable du groupe, les informations provenant des autres instances du Mouvement;
- encadrer, en tant que responsable d'adultes, les autres membres du conseil, selon la politique Adultes dans le scoutisme.

Le président d'un conseil de groupe détient le pouvoir et l'autorité qui lui sont conférés par ce conseil. Il doit exercer son leadership dans le respect du conseil.

#### **Le trésorier**

Nommée par le conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la gestion financière du groupe en conformité avec les lois et les usages comptables. Ses principales responsabilités sont les suivantes:

- administrer les avoirs du groupe;
- recommander au conseil le choix d'un système comptable adéquat et mettre ce système en opération;
- recommander au conseil un processus de préparation et de gestion des budgets des unités et du groupe, mettre en œuvre et superviser ce processus;
- préparer et présenter au conseil les prévisions budgétaires annuelles du groupe;
- recommander le choix des vérificateurs;
- gérer le budget, tenir les registres comptables du groupe et déposer au conseil les rapports financiers périodiques et annuels;
- assurer le contrôle périodique des états financiers et des livres comptables des unités;
- vérifier et contrôler toutes les entrées et sorties de fonds;
- exécuter les opérations financières autorisées (comptes à recevoir, comptes à payer) ;
- collaborer à la préparation des demandes d'aide financière à des organismes privés ou publics, ou encore à des individus;

- conseiller les membres du conseil en vue d'une saine gestion des finances du groupe;
- conseiller les unités en matière financière et comptable;
- faire des recommandations au conseil sur l'impact financier de toute décision, à court ou à long terme;
- transmettre au conseil et à l'assemblée générale des informations sur la situation financière du groupe ;
- diriger, s'il y a lieu, le comité des finances du groupe et assurer l'encadrement des adultes qui en font partie, selon la politique Adultes dans le scoutisme.

De façon générale, le trésorier supervise toutes les initiatives financières du groupe: les cotisations, les dons, les subventions, les dépenses, l'émission des reçus, les opérations bancaires. Il accomplit ses tâches en étroite concertation avec le trésorier de chaque unité.

#### **Le secrétaire**

Nommée par le conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la préparation et de la tenue à jour des registres du groupe. Ces registres sont les suivants:

- registre des membres (recensement);
- registre des administrateurs;
- registre des procès-verbaux;
- registre des lettres patentes et des règlements généraux;
- registre des engagements contractuels et des assurances;
- registre des politiques et procédures du groupe.

Elle assume plus particulièrement les responsabilités suivantes:

- rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil, du comité exécutif s'il y a lieu, et de l'assemblée générale;
- recommander au conseil le choix d'un processus de classement des documents du groupe (conservation et archivage) et de gestion de l'information, mettre en œuvre et superviser ce processus;
- assurer la protection des renseignements personnels;
- préparer et mettre à jour le bottin des membres du groupe;
- gérer la bibliothèque du groupe;
- soutenir le président dans la préparation de la correspondance du groupe;
  - agir comme gardien du sceau du groupe et d'autres documents officiels.

#### **Le vice-président**

Nommée par le conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste assiste le président dans ses responsabilités. Elle participe à la gestion de ses dossiers



et le remplace en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, selon les modalités prévues aux règlements généraux. Elle assume la responsabilité de dossiers ou d'activités particulières selon les besoins et les mandats reçus.

### **Le comité exécutif**

Le comité exécutif est une instance restreinte qui relève directement du conseil de groupe et qui est habituellement composée des titulaires des postes principaux (responsable de groupe, président, secrétaire, trésorier). Ces personnes ont reçu un mandat particulier pour agir dans le cadre des règlements généraux du groupe et en vertu de politiques précises définies par l'assemblée générale ou le conseil.

Ce comité est souvent nécessaire pour faciliter l'organisation des activités du groupe, exécuter des mandats expressément définis par le conseil ou disposer de questions urgentes qui ne peuvent attendre à la prochaine séance du conseil. Il doit exécuter rigoureusement les plans approuvés par le conseil et ne peut en aucun cas usurper le rôle de ce dernier, notamment sur le plan des politiques du groupe.

Dans les petits groupes, là où les personnes peuvent se réunir facilement, le comité exécutif n'est pas nécessaire.

### **Le comité d'animation**

#### ***Composition***

Tous les membres des équipes d'animation des unités sont membres du comité d'animation. Le chef du groupe dirige ce comité.

#### ***Principaux rôles***

Le comité d'animation est un comité privilégié du conseil de groupe pour discuter des questions d'éducation scoute et d'animation dans les unités, élaborer et mettre en œuvre des projets approuvés par le conseil. Il est également un lieu de ressourcement et de perfectionnement. C'est l'endroit par excellence pour faire connaissance, se tenir au courant des activités des autres unités et coordonner la vie animative du groupe.

Le comité d'animation se réunit aussi souvent que nécessaire, certains disent une fois par mois, d'autres quatre fois par année. Les réunions peuvent se dérouler de différentes façons : soir de semaine, journée de plein air, camp de fin de semaine, repas, etc.

Tout comme le comité exécutif, le comité d'animation peut exécuter des mandats particuliers du conseil, mais en aucun cas il ne peut usurper le rôle de ce dernier, même sur le plan des politiques d'animation du groupe.

### **Les comités de soutien**

#### ***Composition***

La composition d'un comité de soutien peut varier selon les besoins. Par exemple, un comité des finances, dirigé par le trésorier, pourrait regrouper

***Le comité d'animation est un comité privilégié du conseil de groupe pour discuter des questions d'éducation scoute.***

**Chaque fois que le conseil de groupe crée un comité et nomme un responsable, le mandat de ce comité doit être bien défini.**

un représentant de chaque équipe d'animation et un Routier; un comité du matériel et des équipements pourrait être composé d'un représentant du conseil qui n'occupe pas un poste administratif, d'un représentant des unités 7-11 ans et d'un représentant des unités 11-17 ans. Dans tous les cas, un nombre maximum de six ou sept personnes devrait être fixé pour faciliter le fonctionnement du comité.

#### **Principaux comités**

On retrouve habituellement des comités permanents et des comités temporaires. Dans le premier cas, il peut s'agir des comités suivants :

- finances;
- matériel et équipement;
- recrutement, sélection et accueil;
- communications internes, journal et promotion dans le milieu.

Les comités temporaires ou ad hoc sont le plus souvent formés en vue de la réalisation d'un projet particulier à court terme, comme une activité de financement ou un rassemblement de groupe.

Chaque fois que le conseil de groupe crée un comité et nomme un responsable, le mandat de ce comité doit être bien défini. On prévient ainsi les doubles emplois et autres formes de communications dysfonctionnelles.

#### **Le responsable d'un comité**

Un membre du conseil peut se voir confier la responsabilité de diriger un comité. À ce titre, cette personne assume les principales responsabilités suivantes:

- recommander au conseil la nomination des membres du comité;
- assurer l'encadrement de ces membres, selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- assurer la liaison entre le conseil et le comité;
- diriger les réunions : plus particulièrement préparer les avis de convocation et les ordres du jour, animer des réunions et en assurer le suivi;
- répartir les tâches judicieusement;
- assurer l'exécution du mandat dans le délai fixé.

#### **Les membres d'un comité permanent ou temporaire**

Nommés par le conseil, les membres d'un comité participent à la réalisation d'un mandat confié par le conseil. Ils assument plus particulièrement les responsabilités suivantes:

- comprendre et accepter le mandat du comité;

### **Le scoutisme dans le monde**

Pour conclure ce module, nous allons esquisser un portrait du scoutisme dans le monde aujourd'hui. La structure du scoutisme supporte en fait un mouvement vraiment universel, une véritable force éducative à l'œuvre partout sur la planète. Qu'on en juge.

- En 2015, il y a plus de 40 millions de scouts dans le monde, jeunes et adultes, garçons et filles, dans 216 pays et territoires.
- L'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) reconnaît des organisations scouts nationales dans 152 pays.
- Le scoutisme existe aussi dans 26 territoires, souvent comme branche d'outre-mer d'organisations membres.
- Dans 27 autres pays, le scoutisme existe sous une forme plus ou moins développée, sans être encore constitué en organisation scout nationale membre de l'OMMS (comme en Afghanistan ou au Vietnam)
- Il y a 6 pays dans le monde où le scoutisme n'existe pas: l'Andorre, la Chine, Cuba, la Corée du Nord, le Laos et le Myanmar. Il est carrément interdit dans certains d'entre eux, mais dans d'autres il y a des contacts avec le Bureau mondial du Scoutisme.
-

### **Pédagogie**

- Lire la Charte de l'Association des Scouts du Canada.
- Prendre connaissance des règlements généraux d'un groupe, du district ou de l'ASC.
- Dessiner l'organigramme structurel d'un groupe ou d'un district.
- Rencontrer un responsable d'un niveau qu'on connaît mal ou peu, lui demander comment ça fonctionne et discuter avec lui.
- En petit groupe, choisir un champ d'action et concevoir une grille d'évaluation la performance du groupe dans ce domaine.
- À l'aide des règlements généraux d'un groupe et, au besoin, en interviewant un responsable ou un président de groupe, tracez un organigramme du fonctionnement de ce groupe.
- Vidéo sur un conseil de groupe réel et analyse critique en groupe à l'aide d'une fiche d'observation.

### **Évaluation formative**

- Indiquez deux des trois principes d'organisation du scoutisme sur le plan mondial.
- Citez les six niveaux d'organisation du scoutisme et, en vos mots, indiquez la raison d'être de chaque niveau.
- Choisissez deux niveaux d'organisation du scoutisme et, pour chacun d'eux, décrivez les principales responsabilités et les principes d'organisation.
- Analysez, dans un groupe ou un district, les mécanismes de gestion et présentez au formateur qui vous évaluera un rapport sur le rôle, le fonctionnement et l'efficacité de ces mécanismes.
- Donnez la définition d'un groupe scout et expliquez-en chacun des éléments.
- Décrivez les quatre champs d'action du groupe et pour deux d'entre eux, indiquez au moins cinq indicateurs de performance.
- Décrivez sommairement les rôles de chacune des composantes d'un groupe.
- Quelles sont les principales responsabilités des titulaires de postes de direction ?
- Quelles sont les principales responsabilités d'un président et d'un trésorier de groupe ?
- Vous devez assumer une responsabilité d'adulte au sein d'un groupe scout pendant une période d'au moins trois mois consécutifs. Faites le bilan de votre expérience avec le formateur qui vous conseille.

**Sources et ressources**

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA et BOY SCOUTS DU CANADA, Ensemble/Together, 2012.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, Charte et Règlements généraux de l'Association des Scouts du Canada, édition 2015.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, Guide de bienvenue de l'animateur, 2015.

FOREST, Martin, Mobiliser son équipe, Les Publications CFC, 1992.

FOREST, Martin, Partager un projet d'entreprise, Les Publications CFC, 1993.

GUIDES ET SCOUTS DU QUÉBEC, Le Groupe, quatrième cahier, 1986.

INTERAMERICAN SCOUT ORGANIZATION, Constitution of the Interamerican Scout Organization, 1995.

MARTEL, Paul, Devoirs et responsabilités des administrateurs des corporations sans but lucratif au Québec, Éditions Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1990.

MINTZBERG, Henry, Le Manager au quotidien, les dix rôles du cadre, Les Éditions d'organisation, 1984.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, Adultes dans le scoutisme, Politique mondiale, 2011, 16 pages.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement scout, 2011.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, Le Scoutisme, c'est..., dépliant.

WALTS, Régina M. Le Rôle des bénévoles dans les organisations sans but lucratif, Société canadienne des directeurs d'association, 1990.

**Annexe: Structure de l'organisation**

